

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017**

**19 h**

**Salle du conseil  
Place Miramichi**

**SUITE À DONNER**

Sont présents : Le maire, M. Adam Lordon; le maire adjoint, M. Brian King; et les conseillers et conseillères : MM. Billy Fleiger, Tony Walsh, Tom King, Ryan Somers et Chad Duplessie; et M<sup>mes</sup> Tara Ross-Robinson et Shelly Williams

Membres du personnel : Le directeur municipal, M. Mike Noel; la secrétaire municipale, M<sup>me</sup> Cathy Goguen; la trésorière, M<sup>me</sup> Darlene O'Shea; le chef de police, M. Paul Fiander; la directrice des Ressources humaines, M<sup>me</sup> Mary Savage; la directrice du Mieux-être communautaire et des Loisirs, M<sup>me</sup> Suzanne Watters; le directeur des Travaux publics, M. Jay Shanahan; le directeur d'Ingénierie, M. Darren Row; le directeur du Développement économique et du Tourisme, M. Jeff MacTavish; et l'adjointe exécutive, M<sup>me</sup> Peggy Doyle

Représentants des médias : Darcey McLaughlin, Larry Lynch, Anne Woods et Jeremy Trevors

Moment de recueillement – Le maire Adam Lordon demande à toutes les personnes présentes de se lever pour observer un moment de recueillement.

1. Ouverture de la séance – Le maire Adam Lordon déclare la séance ouverte à 19 h. Le quorum est constaté.
2. Consignation des présences – L'adjointe exécutive prend note des présences.
3. Adoption de l'ordre du jour – **Il est proposé par le conseiller Tom King, appuyé par le maire adjoint Brian King, que l'ordre du jour soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
4. Déclaration de conflits d'intérêts – Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.
5. Délégations/Présentations
  - a) Présentation de certificats aux champions nationaux de billard, catégorie de la 8, de 2017

Le maire Lordon remet des certificats à Danny Carroll, Greg Gauthier, Shawn Stewart, Jerry Carroll et Dave Walsh. Le conseil félicite les récipiendaires.

- b) Robert Lipsett de la Miramichi Evangelical Ministerial Association présente l'activité journée dans le parc

Le maire Lordon souhaite la bienvenue à Robert Lipsett. M. Lipsett informe le conseil de la prochaine journée dans le parc que la MEMA tiendra le 12 août, de 16 h à 18 h. Il invite le conseil et le personnel à y participer. Le maire Lordon remercie M. Lipsett pour sa présentation.

6. Adoption de procès-verbaux
  - a) Réunion ordinaire du conseil, 22 juin 2017 – **Il est proposé par le maire adjoint Brian King, appuyé par la conseillère**

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017**

-2-

**SUITE À DONNER**

**Shelly Williams, que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 22 juin 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

b) Réunion du comité du conseil, 26 juin 2017 – **Il est proposé par le conseiller Billy Fleiger, appuyé par le conseiller Tom King, que le procès-verbal de la réunion du comité du conseil tenue le 26 juin 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

c) Audience publique du 27 juin 2017 concernant la North Shore Construction Limited – **Il est proposé par la conseillère Tara Ross-Robinson, appuyée par le conseiller Tony Walsh, que le procès-verbal de l'audience publique tenue le 27 juin 2017 concernant la North Shore Construction soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

d) Audience publique du 27 juin 2017 concernant le Lark Group – **Il est proposé par le conseiller Ryan Somers, appuyé par le conseiller Billy Fleiger, que le procès-verbal de l'audience publique tenue le 27 juin 2017 au sujet du Lark Group soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

e) Audience publique du 27 juin 2017 concernant la Price Property Management (649120 NB Inc.) – **Il est proposé par le conseiller Tony Walsh, appuyé par la conseillère Tara Ross-Robinson, que le procès-verbal de l'audience publique tenue le 27 juin 2017 au sujet de la Price Property Management (649120 NB Inc.) soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

f) Réunion extraordinaire du conseil, 28 juin 2017 – **Il est proposé par le maire adjoint Brian King, appuyé par le conseiller Chad Duplessie, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 28 juin 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

g) Réunion du comité du conseil, 4 juillet 2017 – **Il est proposé par le conseiller Billy Fleiger, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le procès-verbal de la réunion du comité du conseil tenue le 4 juillet 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

h) Réunion du comité du conseil, 11 juillet 2017 – **Il est proposé par la conseillère Tara Ross-Robinson, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, que le procès-verbal de la réunion du comité du conseil tenue le 11 juillet 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

i) Réunion du comité du conseil, 17 juillet 2017 – **Il est proposé par le conseiller Ryan Somers, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le procès-verbal de la réunion du comité du conseil tenue le 17 juillet 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

j) Réunion du comité du conseil, 24 juillet 2017 – **Il est proposé par le conseiller Tony Walsh, appuyé par le conseiller Ryan Somers, que le procès-verbal de la réunion du comité du conseil tenue le 24 juillet 2017 soit adopté tel qu'il a été présenté. ADOPTÉ.**

## Réunion ordinaire du conseil

27 juillet 2017

-3-

SUITE À DONNER

7. Correspondance – Aucune.
8. Rapports des comités – Aucun.
9. Rapports des services
  - a) Service du mieux-être communautaire et des loisirs – **Il est proposé par le conseiller Chad Duplessie, appuyé par le conseiller Tony Walsh que le rapport du Service du mieux-être communautaire et des Loisirs qui vise la période allant du 16 juin au 21 juillet 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
  - b) Service du développement économique et du tourisme – **Il est proposé par la conseillère Tara Ross-Robinson, appuyée par le conseiller Tony Walsh, que le rapport du Service du développement économique et du tourisme du 25 juillet 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
  - c) Service d'ingénierie – **Il est proposé par le conseiller Billy Fleiger, appuyé par le conseiller Tom King, que le rapport du Service d'ingénierie du 25 juillet 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
  - d) Service d'incendie – **Il est proposé par le conseiller Tony Walsh, appuyé par le conseiller Ryan Somers, que le rapport du Service d'incendie de juin 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
  - e) Service de police – **Il est proposé par le conseiller Ryan Somers, appuyé par le conseiller Tony Walsh, que le rapport du Service de police de juin 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
  - f) Service des travaux publics – **Il est proposé par le maire adjoint Brian King, appuyé par la conseillère Tara Ross-Robinson, que le rapport du Service des travaux publics du 24 juillet 2017 soit adopté sans modifications. ADOPTÉ.**
10. Autres rapports
  - a) Rapport mensuel des écarts budgétaires / Rapport mensuel des activités financières – **Il est proposé par le conseiller Tom King, appuyé par le conseiller Billy Fleiger, que le rapport mensuel des écarts budgétaires et le rapport mensuel des activités financières de juin 2017 soient adoptés sans modifications. ADOPTÉ.**
  - b) Déclarations des membres du conseil

Le conseiller Tom King mentionne que, depuis la dernière réunion du conseil, de nombreuses activités se sont déroulées à Miramichi, entre autres : le Festival des grands voiliers, le Festival irlandais, la fête du Nouveau-Brunswick. Il dit un grand merci aux nombreux bénévoles qui consacrent d'innombrables heures en vue d'assurer le succès de ces activités. Rien de tout cela n'aurait été possible sans eux.

Le conseiller Ryan Somers remercie Jeff et Paul pour le lancement du Fonds des projets communautaires. Il informe que l'information sur le Fonds se trouve à l'adresse [www.miramichicommunityprojectfund.com](http://www.miramichicommunityprojectfund.com)

Trésorière

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017**

-4-

**SUITE À DONNER**

et invite tout le monde à voter pour un projet. Il félicite toutes les personnes qui ont participé au projet de la tyrolienne (*zipline*), qui est un plus pour notre municipalité. Il félicite Laura Dickinson qui a remporté une médaille d'or aux Championnats panaméricains U-20. Il offre ses condoléances à sa voisine, Diane, à l'occasion du décès de son mari, Jimmy Baisley.

Le conseiller Billy Fleiger remercie tous les bénévoles et tous les services municipaux qui ont contribué au succès des festivals.

La conseillère Shelly Williams félicite Mirren Trevors. Cette danseuse qui est âgée de 16 ans fait partie de la troupe de danse Nelson Doyle Dancers. Elle a été acceptée à une session des cours d'été de la troupe Riverdance au Trinity College du 29 juillet au 6 août. Elle ambitionne de faire partie de la troupe Riverdance. C'est un grand honneur pour elle d'assister à ces cours. Je tiens à la saluer ainsi que saluer sa professeure de danse, Ellen Doyle, qui donne bénévolement d'innombrables heures. Je remercie les danseurs de la troupe Nelson Doyle pour leurs nombreuses prestations dans la municipalité. M<sup>me</sup> Williams invite les gens de la ville à aller vérifier si leurs voisins qui sont âgés ou confinés chez eux sont bien. De plus, elle leur demande de ne jamais laisser leur chien seul dans une voiture à l'arrêt, ce qui pourrait avoir des conséquences tragiques.

La conseillère Tara Ross-Robinson remercie tous les gens qui ont travaillé bénévolement pour, entre autres, le Festival Rock 'n Roll, la fête du Canada, le Festival irlandais et la fête du Nouveau-Brunswick.

Le conseiller Tony Walsh remercie tous les bénévoles. Il rappelle aux citoyens de voter pour leur projet communautaire préféré. Il mentionne la contribution des stations de radio 95.9 et 99.3 sur le plan des relations publiques et de l'énorme publicité qu'elles nous font. La tyrolienne est opérationnelle et constitue un ajout de taille. Il dit en plus à quiconque est à l'écoute que nous ne coupons pas les arbustes pour permettre aux automobilistes de voir la tyrolienne car les distractions sur la route causent des accidents.

Le maire adjoint Brian King tient à remercier tous les bénévoles qui ont contribué à l'énorme réussite de tous les festivals.

Le conseiller Chad Duplessie rappelle aux gens d'aller voter pour un projet du Fonds des projets communautaires. Il ajoute que c'est un bon moyen de faire participer la collectivité.

Le maire Adam Lordon remercie la conseillère Tara Ross-Robinson d'avoir pris la direction de toutes les activités de la fête du Nouveau-Brunswick.

11. Arrêtés municipaux

a) Arrêté n° 90-7 portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé le « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi »

- i) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Ryan Somers, que l'arrêté n° 90-7, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

**Secrétaire  
municipale**

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-5-**

**SUITE À DONNER**

L'arrêté n° 90-7 est lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Ryan Somers, que l'arrêté n° 90-7, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu intégralement dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

**Secrétaire  
municipale**

L'arrêté n° 90-7 est lu intégralement dans les deux langues officielles.

iii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le maire adjoint Brian King, que l'arrêté n° 90-7, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles et adopté. ADOPTÉ.**

**Maire  
Secrétaire  
municipale**

L'arrêté n° 90-7 est maintenant lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles.

b) Arrêté n° 91-13 portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi »

i) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par la conseillère Tara Ross-Robinson, que l'arrêté n° 91-13, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

**Secrétaire  
municipale**

L'arrêté n° 91-13 est lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, que l'arrêté n° 91-13, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu dans son intégralité dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

**Secrétaire  
municipale**

L'arrêté n° 91-13 est lu dans son intégralité dans les deux langues officielles.

iii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, que l'arrêté n° 91-13, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles et adopté.**

**Maire  
Secrétaire  
municipale**

L'arrêté n° 91-13 est lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles.

Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-6-

SUITE À DONNER

c) Arrêté n° 91-14 portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi »

i) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, que l'arrêté n° 91-14, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

Secrétaire  
municipale

L'arrêté n° 91-14 est lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Tony Walsh, ce qui suit :**

Secrétaire  
municipale

[Traduction] **ATTENDU QUE** le Lark Group a présenté une demande de modification de la carte de zonage figurant à l'annexe « A » de l'arrêté n° 91 intitulé « *Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi* » afin de changer la catégorie de zonage d'une partie, soit 25,8 hectares, du bien visé portant le NID 40261463 (chemin Brown) de zone d'habitation unifamiliale ou bifamiliale (R-2) à zone à densité élevée B (R-6) pour permettre la construction d'un foyer de soins de 240 lits; et

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite imposer des modalités et conditions raisonnables si ledit rezonage est autorisé;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE**, s'il est autorisé, le rezonage du terrain portant le NID 40261463 et faisant l'objet de la demande susmentionnée soit assujéti aux modalités et conditions suivantes :

- (i) **Le plan de situation portant la mention « SKA-004 SITE LOCATION OPTION 1 », daté du 3 mars 2017 et présenté par le demandeur le 8 mars 2017 est un plan conceptuel général qui ne sert qu'à examiner, dans le cadre de la demande de rezonage, l'utilisation prévue et l'échelle relative / la situation générale du foyer de soins proposé de 240 lits;**
- (ii) **Dans le cas où un requérant demande un permis de construction, un plan de situation détaillé est requis par l'agent d'aménagement qui procédera à l'examen exhaustif de sa conformité à une zone résidentielle à densité élevée B (R-6) et aux règlements de zonage applicables. Si des dérogations sont jugées essentielles, le demandeur peut en faire la demande à ce moment-là et le traitement de la demande sera fait à cette étape également;**
- (iii) **Avant la délivrance d'un permis de construction pour le foyer de soins proposé de 240 lits, le demandeur doit fournir :**

(a) un plan de gestion des eaux pluviales (plan préparé par un professionnel qualifié) qui a l'agrément de l'agent d'aménagement, de l'ingénieur et du directeur des Travaux publics de la Ville de Miramichi, et qui est conforme aux lois et règlements provinciaux ainsi qu'aux normes et arrêtés municipaux, etc.;

(b) d'autres documents techniques jugés essentiels par la Ville de Miramichi et/ou par l'agent d'aménagement, comme une étude / un rapport des effets sur la circulation préparé par un professionnel qualifié, peuvent aussi être exigés avant la délivrance d'un permis de construction;

(iv) Les services d'alimentation en eau et de collecte des eaux d'égout fournis au bien visé et la voie y donnant accès doivent avoir l'agrément du directeur d'Ingénierie de la Ville de Miramichi; et

(v) En cas de rejet de la soumission faite par le demandeur (le Lark Group) à la suite de la demande de propositions visant le foyer de soins, le terrain reviendra à la catégorie de zonage dans laquelle il se classait avant le changement. **ADOPTÉ.**

iii) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le maire adjoint Brian King, que l'arrêté n° 91-14, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu intégralement dans les deux langues officielles. **ADOPTÉ.**

Secrétaire  
municipale

L'arrêté n° 91-14 est lu intégralement dans les deux langues officielles.

iv) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le maire adjoint Brian King, que l'arrêté n° 91-14, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles et adopté. **ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

L'arrêté n° 91-14 est lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles.

d) Arrêté n° 91-15, Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi »

i) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par la conseillère Tara Ross-Robinson, que l'article 1 de l'arrêté n° 91-15, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », qui a été lu pour la première fois par son titre le 9 mai 2017, soit modifié par l'insertion [dans la version anglaise] des mots « *and a portion of*

Secrétaire  
municipale

**PID 40258774 (Water Street) », immédiatement après  
« Water Street/Bushville Drive ». ADOPTÉ.**

ii) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Chad Duplessie, que l'arrêté n° 91-15, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.

Secrétaire  
municipale

L'arrêté n° 91-15 est lu pour la deuxième fois par son titre dans les deux langues officielles.

iii) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Chad Duplessie, ce qui suit :

Secrétaire  
municipale

[Traduction] **ATTENDU QUE** la Price Property Management (649120 NB Inc.) a présenté une demande de modification de la carte de zonage figurant à l'annexe « A » de l'arrêté n° 91, l'« Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi » en vue de faire passer la catégorie de zonage des biens visés, soient les terrains portant les NID 40262974, 40262966 et 40262958 (rue Water / promenade Bushville) et une partie du terrain ayant le NID 40258774 (rue Water), de zone résidentielle d'habitation unifamiliale ou bifamiliale (R-2) à zone résidentielle à densité moyenne B (R-4) en vue d'y permettre la construction de deux immeubles d'habitation dont l'un de onze unités d'habitation et l'autre de douze;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite imposer des modalités et des conditions raisonnables si le rezonage susmentionné est autorisé;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** tout rezonage, s'il est autorisé, des terrains portant les NID 40262974, 40262966 et 40262958 ainsi que de la partie du terrain portant le NID 40258774 par suite de la demande susmentionnée, soit assujetti aux modalités et conditions suivantes :

- (i) Le plan de situation intitulé « **PROPOSED SITE PLAN** », daté de mars 2017 et présenté par le demandeur le 31 mars 2017 est un plan conceptuel général qui sert uniquement à l'examen, dans le cadre de la demande de rezonage, de l'utilisation prévue, de l'échelle relative et de la situation générale des immeubles d'habitation proposés;
- (ii) Dans le cas où un requérant demande un permis de construction, un plan de situation détaillé est requis par l'agent d'aménagement qui procédera à l'examen exhaustif de sa conformité à une zone résidentielle à densité moyenne B (R-4) et aux règlements de zonage applicables. Si des dérogations sont jugées essentielles, le demandeur peut en faire la demande à ce moment-là et le traitement de la demande sera fait à cette étape également.



Réunion ordinaire du conseil

27 juillet 2017

-9-

L'écrantage du bien visé devra satisfaire l'agent d'aménagement;

(iii) D'autres documents techniques jugés essentiels par la Ville de Miramichi et/ou par l'agent d'aménagement, et préparés par des professionnels qualifiés, comme une étude ou un rapport des effets sur la circulation ou encore un plan de gestion des eaux pluviales, peuvent aussi être exigés avant la délivrance du permis de construction; et

(iv) Les services municipaux d'alimentation en eau et de collecte des eaux d'égout fournis au bien visé et la voie y donnant accès doivent être à la satisfaction du directeur d'Ingénierie de la Ville de Miramichi. **ADOPTÉ.**

iv) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Tony Walsh, que l'arrêté n° 91-15, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu intégralement dans les deux langues officielles. **ADOPTÉ.**

L'arrêté n° 91-15 est lu intégralement dans les deux langues officielles.

v) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le maire adjoint Brian King, que l'arrêté n° 91-15, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi », soit maintenant lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles et adopté. **ADOPTÉ.**

L'arrêté n° 91-15 est lu pour la troisième fois par son titre dans les deux langues officielles.

e) Modifications proposées au plan municipal d'aménagement et au zonage consécutivement à une demande présentée à cet effet par Hal Somers (faisant affaire sous le nom de 508585 N.B. Ltd. – Towne Ford Sales and Service Limited)

i) La conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, demande à présenter l'arrêté n° 90-8, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi » et propose que celui-ci soit maintenant lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles. **ADOPTÉ.**

L'arrêté n° 90-8 est lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) La conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, demande à présenter l'arrêté n° 91-16, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 91 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi » et propose que celui-ci soit maintenant lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles. **ADOPTÉ.**

SUITE À DONNER

Secrétaire  
municipale

Maire  
Secrétaire  
municipale

Secrétaire  
municipale

Secrétaire  
municipale

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-10-**

L'arrêté n° 91-16 est lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles.

iii) **Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, ce qui suit :**

[Traduction] **ATTENDU QUE** le conseil municipal envisage de modifier : a) l'arrêté n° 90, le « *Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi* » en vue de changer une catégorie de zonage de « résidentielle » à « commerciale »; et b) l'arrêté n° 91, « *Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi* » en vue de changer la catégorie de zonage des biens visés qui portent les NID 40120818 et 40447104 (2239 King George Highway) dans la municipalité de Miramichi, qui passeront de la catégorie « habitation unifamiliale ou bifamiliale » (R-2) à « commerce général » (GC) en vue d'agrandir le stationnement de clients et le terrain d'exposition de Towne Ford ainsi que de faire de la place pour accueillir un agrandissement futur d'une entreprise de concessionnaire automobile sur le terrain;

**ATTENDU QUE** l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* prescrit la communication d'avis publics de l'adoption de tels arrêtés;

**QU'IL SOIT RÉSOLU :** a) que la secrétaire municipale, agissant au nom du conseil, fasse publier les avis visés au paragraphe 68(2) de ladite loi, et ce, dans les délais prescrits à l'article 68; et b) qu'une audience publique pour l'examen des oppositions formulées aux projets d'arrêté se tienne le 12 septembre 2017, à 18 h, à l'adresse suivante : Salle du conseil, Hôtel de ville; 141, rue Henry; Miramichi (Nouveau-Brunswick). **ADOPTÉ.**

f) Modifications proposées au plan municipal d'aménagement et au zonage consécutivement à une demande présentée à cet effet par Alleira Living

i) **La conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Ryan Somers, demande à présenter l'arrêté n° 90-9, l'Arrêté portant modification de l'arrêté n° 90 intitulé « Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi », et propose que celui-ci soit maintenant lu pour la première par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

L'arrêté n° 90-9 est lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) **La conseillère Shelly Williams, appuyée par la conseillère Tara Ross-Robinson, demande à présenter l'arrêté n° 91-17, l'Arrêté portant modification de l'« Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi » et propose que celui-ci soit lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

L'arrêté n° 91-17 est lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles.

**SUITE À DONNER**

**Secrétaire  
municipale**

**Secrétaire  
municipale**

**Secrétaire  
municipale**

Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-11-

SUITE À DONNER

iii) Il est proposé par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, ce qui suit :

Secrétaire  
municipale

[Traduction] **ATTENDU QUE** le conseil municipal a l'intention de modifier : a) l'arrêté n° 90 intitulé « *Plan municipal d'aménagement de la Ville de Miramichi* » en vue de changer une désignation qui passera de « résidentielle » et de « rurale » à « institutionnelle »; et b) l'arrêté n° 91 intitulé « *Arrêté de zonage de la Ville de Miramichi* » en vue de changer le zonage du bien visé portant le NID 40528218 (chemin Bridge) qui passera de « zone d'habitation unifamiliale ou bifamiliale » (R-2) et de « zone rurale » (RU) à « zone à usage mixte » (MU) en vue de permettre la construction d'un foyer de soins de 240 lits; et

**ATTENDU QUE** l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* prescrit la communication d'avis publics de l'adoption d'arrêtés de cette sorte;

**QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU** : a) que la secrétaire municipale, agissant au nom du conseil, fasse publier les avis visés au paragraphe 68(2) de ladite loi et ce, dans les délais prescrits dans l'article 68; b) que soit tenue une audience publique en vue d'examiner les oppositions aux projets d'arrêté, le 2 septembre 2017, à 18 h 30, à l'adresse suivante : Salle du conseil, Hôtel de ville; 141, rue Henry; Miramichi (Nouveau-Brunswick). **ADOPTÉ.**

g) Arrêté n° 99, Arrêté de la Ville de Miramichi afin de barrer et de fermer la rue Raymond (lotissement Gorman Park – ancien Village de Nelson-Miramichi)

i) **La conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Billy Fleiger, demande à présenter l'arrêté n° 99 intitulé « Arrêté de la Ville de Miramichi afin de barrer et de fermer la rue Raymond (lotissement Gorman Park – Extension n° 1, anciennement Village de Nelson-Miramichi) » et propose que celui-ci soit lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles. ADOPTÉ.**

Secrétaire  
municipale

L'arrêté n° 99 est lu pour la première fois par son titre dans les deux langues officielles.

ii) **La conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Tony Walsh, propose ce qui suit :**

Secrétaire  
municipale

[Traduction] **ATTENDU QUE** le conseil envisage de prendre un arrêté visant à fermer et à barrer en permanence la rue Raymond (lotissement Gorman Park – Extension n° 1, ancien Village de Nelson-Miramichi);

**ATTENDU QUE** l'article 187 de la *Loi sur les municipalités* prescrit la communication d'avis publics sur l'adoption d'un arrêté de cette sorte;

**QU'IL SOIT RÉSOLU** : a) que la secrétaire municipale, agissant au nom du conseil, fasse publier les avis publics visés au paragraphe 187(6) de ladite loi, et ce, dans les

Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-12-

SUITE À DONNER

délais prescrits dans le même paragraphe; b) qu'une audience publique pour l'examen des oppositions au projet d'arrêté soit tenue le 14 août 2017, à 18 h, à l'adresse suivante : Salle du conseil, Hôtel de ville; 141, rue Henry; Miramichi (Nouveau-Brunswick). **ADOPTÉ.**

12. Questions diverses – Affaires nouvelles

a) Rapports de gestion

i) HR-2017-09 – Politique portant sur le travail au-delà de l'âge normal de la retraite (*Working Past Normal Retirement Age*) – **Il est proposé par le conseiller Tom King, appuyé par la conseillère Shelly Williams, que le conseil adopte la politique 99, *Working Past Normal Retirement Age*, jointe au rapport de gestion HR-2017-09. ADOPTÉ.**

Ressources  
humaines

ii) FIN-2017-10 – Entente de financement du projet 9868 – Canada 150 – **Il est proposé par le conseiller Tom King, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer la lettre d'offre reçue de la Société de développement régional concernant le financement du projet 9868 – Développement communautaire, Ville de Miramichi au titre du Programme de développement municipal pour la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

iii) CWR-2017-008 – Transfert de fonds du fonds de réserve d'immobilisation général pour l'achat de tables et de chaises – **Il est proposé par le conseiller Chad Duplessie, appuyé par la conseillère Tara Ross-Robinson, que le conseil municipal alloue des fonds tirés du fonds de réserve d'immobilisation général pour l'achat de tables et de chaises ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de gestion CWR-2017-008. ADOPTÉ.**

Trésorière  
Loisirs

iv) CWR-2017-007 – Demande de financement à partir du fonds de réserve d'immobilisation général pour réparer le toit du centre Golden Hawk – **Il est proposé par le conseiller Chad Duplessie, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le conseil municipal autorise le financement à partir du fonds de réserve d'immobilisation général pour réparer le toit du Golden Hawk conformément au rapport de gestion CWR-2017-007. ADOPTÉ.**

Trésorière  
Loisirs

v) CWR-2017-006 – Soumission 17-033, Tableau indicateur pour le Civic Center de Miramichi – **Il est proposé par le conseiller Chad Duplessie, appuyé par le conseiller Billy Fleiger, que le contrat découlant de l'appel d'offres 17-033 pour un tableau indicateur suspendu pour le Civic Center soit adjugé à OES Inc. pour le montant de 39 137,55 \$ (trente-neuf mille cent trente-sept dollars et cinquante-cinq cents), incluant la TVH. ADOPTÉ.**

Loisirs  
Secrétaire  
municipale

vi) PW-2017-011 – Désignation comme secteur protégé d'un champ de captage pour le secteur Chatham – **Il est proposé par le maire adjoint Brian King, appuyé par le conseiller Billy Fleiger, que la Ville de Miramichi demande au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux de désigner les puits de l'avenue Springvale, du**

Travaux publics

Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017  
-13-

SUITE À DONNER

chemin Napan et de l'avenue Walsh comme secteurs protégés conformément au Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage – *Loi sur l'assainissement de l'eau*. ADOPTÉ.

vii) PW-2017-010 – Convention de location de services municipaux et permis provisoire d'occupation – **Il est proposé par le maire adjoint Brian King, appuyé par le conseiller Billy Fleiger, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à passer une convention de location de services municipaux et à délivrer un permis d'occupation provisoire avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la cale de mouillage du parc du Bicentenaire. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

viii) **ENG-2017-12 – Appel d'offres 17-021, Travaux de réfection du pont et du quai de French Fort Cove – Il est proposé par le conseiller Billy Fleiger, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le contrat découlant de l'appel d'offres 17-02 soit adjugé à la North Shore Construction Ltd. pour le montant de 84 341 \$ (quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante et un dollars), incluant la TVH, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer et à exécuter ce contrat. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

ix) MAN-2017-31 – Accord de servitude de conservation passé avec la Beaverbrook Canadian Foundation au sujet du parc Queen Elizabeth – **Il est proposé par le conseiller Tom King, appuyé par le conseiller Ryan Somers, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à passer un accord de servitude de conservation avec la Beaverbrook Canadian Foundation conformément au rapport de gestion MAN-2017-31. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

x) MAN-2017-29 – Examen des opérations d'un complexe récréatif multifonctionnel – **Il est proposé par le conseiller Chad Duplessie, appuyé par le maire adjoint Brian King, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer un accord avec l'entreprise dmA Planning and Management Services pour qu'elle procède à un examen des opérations ainsi qu'il est énoncé dans le rapport de gestion MAN-2017-29. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

xi) MAN-2017-30 – Évaluation de l'incidence économique – **Il est proposé par la conseillère Tara Ross-Robinson, appuyée par le conseiller Ryan Somers, que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer un accord avec la Stantec Ltd. pour procéder à l'évaluation de l'incidence économique d'un complexe récréatif multifonctionnel, conformément au rapport de gestion MAN-2017-30. ADOPTÉ.**

Maire  
Secrétaire  
municipale

b) Annonces du maire

- La tyrolienne d'Over the Cove" Zipline est maintenant ouverte au public de midi à 20 h. Cette tyrolienne est un ajout aux magnifiques attractions de French Fort Cove.

**Réunion ordinaire du conseil  
27 juillet 2017**

-14-

**SUITE À DONNER**

- La course Rock 'n Run, le Pow-wow des pêcheurs et les célébrations de la fête du Canada, le Festival Rock 'n Roll, la régata des grands voiliers, le Festival irlandais et l'Exposition de Miramichi Exhibition ont eu d'énormes succès. Merci aux nombreux bénévoles qui continuent d'organiser ces activités et contribuent à la promotion de notre municipalité comme la Ville des festivals.
- Félicitations à Laura Dickinson qui a remporté la médaille d'or au 5000 mètres lors des Jeux panaméricains qui se sont déroulés au Pérou. Elle a aussi établi un nouveau record provincial avec un temps de 16 minutes et 39,50 secondes dans les catégories junior et jeune sénior de moins de 23 ans. Elle a aussi amélioré son record précédent qui était de 16 minutes et 52,54 secondes.
- Félicitations à la Miramichi Meat à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire.
- La 3<sup>e</sup> épreuve aux points de l'open de la National Hot Rod Association se tiendra du 28 au 30 juillet au Miramichi Dragway Park.
- Le tournoi de golf Gerry Cormier Memorial Charity se tiendra le 3 août au Golf & Country Club de Miramichi. Les départs simultanés se feront à 13 h.
- Le tournoi des anciens de la Miramichi Valley Oldtimers Baseball League aura lieu du 3 au 6 août au Waldo Henerson Field.
- La 60<sup>e</sup> édition du Festival de chansons folkloriques de Miramichi aura lieu du 7 au 11 août. La cérémonie d'ouverture, qui mettra en vedette Natalie MacMaster, se tiendra le 7 août au Civic Center de Miramichi. Les activités prévues du 8 au 11 auront lieu au Kin Center. Pour tout renseignement, aller à l'adresse [miramichifolksonfestival.com](http://miramichifolksonfestival.com).
- La parade en commémoration des vétérans du maintien de la paix se se tiendra le 9 août, à 11 h, au parc Queen Elizabeth.
- Tout le monde est invité à un barbecue familial, organisé par la MEMA, qui aura lieu au parc Queen Elizabeth, le samedi 12 août (remis au dimanche 13 août en cas de pluie), de 16 h à 18 h. Il y aura de l'animation et des hot-dogs seront gratuits.
- Les activités de la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes, le 15 août, se tiendront au Waterford Green ou, en cas de pluie, au Carrefour Beausoleil.
- Le Festival écossais de Miramichi aura lieu du 18 au 20 août au parc Waterford Green. Pour tout renseignement, aller à l'adresse [miramichiscottishfestival.com](http://miramichiscottishfestival.com).
- Bon Festival de la fierté à tous les citoyens de Miramichi et, en particulier, à sa communauté LBGTQ, qui s'ouvrira demain, le 28 juillet, par une cérémonie du lever du drapeau à 15 h 30, suivie d'un barbecue. Les festivités se poursuivront tout au long de la fin de semaine. Miramichi est une ville ouverte et accueillante pour les gens de tous les horizons. Nous célébrons les qualités, la diversité et les contributions de tout un chacun.

13. Clôture de la séance – **Il est proposé à 20 h 52 par la conseillère Shelly Williams, appuyée par le conseiller Chad Duplessie, que la séance soit levée. ADOPTÉ.**

Le maire,

La secrétaire municipale,

\_\_\_\_\_  
Adam Lordon

\_\_\_\_\_  
Cathy Goguen